

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000952-180

DATE : 13 juillet 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

WOLF WILLIAM SOLKIN

Demandeur

C.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Et

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Et

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE
L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL**

Défendeurs

JUGEMENT RECTIFIÉ

[1] **CONSIDÉRANT** que le soussigné a rendu jugement écrit le 15 juin 2020;

[2] **CONSIDÉRANT** que l'avocate du défendeur Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île de Montréal, Maître Stéphanie Rainville, a informé le Tribunal par courriel le 7 juillet 2020 que le paragraphe [127] comportait une erreur de date;

[3] **CONSIDÉRANT** l'article 338 C.p.c., le Tribunal modifie le jugement rendu le 15 juin 2020 uniquement pour corriger l'erreur de date au paragraphe [127];

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[124] **ORDONNE** que l'interrogatoire de Madame Faith McIntyre soit tenu en trois blocs distincts et sans interruption, aux dates et selon les modalités suivantes :

- 124.1. Le 6 juillet 2020, pour une durée de deux heures, entre 19 h 30 et 21 h 30 (heure de Montréal) – de 20 h 30 à 22 h 30 (heure de l'Île-du-Prince-Édouard);
- 124.2. Le 8 juillet 2020, pour une durée de deux heures, entre 19 h 30 et 21 h 30 (heure de Montréal) – de 20 h 30 à 22 h 30 (heure de l'Île-du-Prince-Édouard);
- 124.3. Le 9 juillet 2020, pour une durée d'une heure, entre 19 h 00 et 20 h 00 (heure de Montréal) – de 20 h 00 à 21 h 00 (heure de l'Île-du-Prince-Édouard);
- 124.4. L'interrogatoire sera tenu de manière virtuelle, en français, par le biais de la plateforme Zoom, si la plateforme Microsoft Teams n'est pas disponible, et ce, sans aucune interférence de quelque nature que ce soit;
- 124.5. Madame McIntyre devra être seule dans la pièce de sa résidence ou de son bureau, soit la pièce dans laquelle elle sera interrogée, et ce pour la durée entière des trois blocs ici prévus;
- 124.6. Si des difficultés techniques surviennent lors de l'interrogatoire, les plages horaires mentionnées plus haut seront ajustées en conséquence pour tenir compte de la perte de temps causée par ces difficultés.

[125] **PREND ACTE** de l'engagement des avocats des défendeurs de ne pas communiquer avec Madame McIntyre entre le 6 juillet 2020 à compter de 19 h 30 (heure de Montréal) – 20 h 30 (heure de l'Île-du-Prince-Édouard) et le 9 juillet 2020 inclusivement, à quelques fins que ce soit et de ne pas discuter avec elle de l'interrogatoire qui fait l'objet du présent jugement;

[126] **REJETTE** la demande pour le rejet du rapport d'expertise des travailleuses sociales, Madame Mandy Novak-Léonard et Madame Stéphanie Erikson;

[127] **PERMET** aux défendeurs, s'ils le désirent, de produire avant le 31 juillet 2020, une contre-expertise d'un expert désigné par eux faisant état de ses observations sur la preuve recueillie par les travailleuses sociales, Madame Mandy Novak-Léonard et Madame Stéphanie Erikson;

[128] **LE TOUT** sans frais de justice.


MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

M^e Laurent Kanemy
M^e Marie-Hélène Desaunettes

NELSON CHAMPAGNE

M^e Julie Savonitto
M^e Michel Savonitto
SAVONITTO & ASS. INC.

Avocats du demandeur

M^e Nathalie Drouin
M^e Mariève Sirois-Vaillancourt
M^e Sébastien Gagné
M^e Amélia Couture

MINISTERE DE LA JUSTICE CANADA

Avocats du défendeur Procureur général du Canada

M^e Serge Ghorayeb
M^e Anne-Sophie Bordeleau-Roy
MINISTERE DE LA JUSTICE (DGAJ)

Avocats de la défenderesse Procureure générale du Québec

M^e Jean-François Pedneault
M^e Christophe Savoie
M^e Stéphanie Rainville

MONETTE, BARAKETT

Avocats du défendeur Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île de Montréal

Date d'audience: 10 juin 2020